



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-402 bis**

Publié le 10 novembre 2020

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques du domaine de Rogeant à TOEUFLES
(Somme)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques du domaine de Rogeant à TOEUFLES (Somme)

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU la décision du ministre de la culture du 19 juin 2020 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à Madame Frédérique BOURA, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Frédérique BOURA, directrice régionale par intérim des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 19 décembre 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le domaine du château de Rogeant à TOEUFLES (Somme) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage de l'œuvre de l'architecte Emile Ricquier ;

ARRETE

Article 1er : Sont inscrits au titre des monuments historiques :

- Les façades et toitures du château de Rogeant à TOEUFLES (Somme) ;
- L'escalier en vis de la tourelle, en béton armé, ainsi que l'ensemble formé par le vestibule et le grand escalier ;
- La citerne (château d'eau) située dans le comble du château, ainsi que son mécanisme d'alimentation situé dans le parc (pompe mise en action par la traction animale) et l'abri de la réserve à acétylène située dans le parc.
- La chapelle en totalité avec son retable peint en trompe-l'œil.
- L'emprise foncière du parc paysager ;

Figurant au cadastre de TOEUFLES, **section C, parcelles 557, 558, 366 et 368a**, tels que délimités sur le plan annexé au présent arrêté.

Et appartenant en pleine propriété à Monsieur de FRANCQUEVILLE d'ABANCOURT Henri Marie François Bernard, demeurant à MAISON LAFFITTE (Yvelines), Rue du Gros Murger, Numéro 99 bis, né à AMIENS (Somme), le 6 février 1961, époux en premières noces de Madame PESCHART d'AMBLI Myriam Thérèse Elisabeth.

Celui-ci en est propriétaire par acte de donation entre vifs passé devant Maîtres Gaston-Marie LEMBREZ et Vincent LEMBREZ, notaires à SECLIN (Nord) le 23 septembre 2004, publié au service de la Publicité Foncière d'ABBEVILLE, le 18 octobre 2004, volume 2004 P N°6485.

Article 2 : En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au service de la Publicité Foncière de ABBEVILLE (Somme) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de la Somme, au maire de TOEUFLES et au propriétaire qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le **05 AOUT 2020**

Pour le Préfet de Région,
La directrice régionale des affaires culturelles par intérim



Frédérique BOURA

